

Séance du 18 avril 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10 ; Suffrages exprimés : 10 présents + 1 pouvoir

Date de convocation : 08.04.2016 - Affichage : 08.04.2016

POUR : 11 , CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

L'an deux mille seize, le 18 avril à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MONTAIGU, sous la Présidence de Madame Dominique FOURNEL.

Présents : Mmes, M. : FOURNEL Dominique, BRENOT Adeline, BULART Frédéric, CORAND Allan, GANTOIS Marlène, IMMERY Arlette, LECLÈRE Anita, PROLA Marie-Pierre, WOIMENT Benjamin, ZANIVAN Nicolas.

Absent excusé : TROUILLE Philippe (qui avait donné pouvoir à Madame Dominique FOURNEL).

Absent : LAROSA Maxime, LAVALARD Gérard, PIRON Aurélie, PHILIPPOT Michaël.

Mme Anita LECLÈRE est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux conseillers présents de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le bail de chasse C3 suite au courrier reçu du Président de la Société de Chasse.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, DU LOTISSEMENT SAINT VINCENT ET DES LOCAUX COMMUNAUX

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2015 du receveur municipal qui correspondent au centime près au compte administratif de la commune.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FRANCE TELECOM - FIXATION DE LA REDEVANCE 2016

Le conseil municipal décide de demander une redevance pour occupation du domaine public par France Télécom d'un montant de 320.37€ pour l'année 2016

BUDGETS PRIMITIFS 2016 :

Le conseil municipal vote les budgets primitifs équilibrés en recette / dépenses comme suit :

Commune :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
748 533.46 €	286 352.24 €

Lotissement Saint Vincent :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
155 915.43 €	128 762.29 €

Locaux commerciaux :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
13 051.61 €	167.23 €

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE N°C3 A LA SOCIETE DE CHASSE DE MONTAIGU

Considérant les besoins financiers de la commune, par délibération du 15 mars 2016, le conseil municipal avait décidé de revaloriser la location du bail de chasse C3 d'un montant de 52.39€ à 85€ minimum l'hectare. Une lettre a été envoyée au Président de la société de chasse qui demande la rédaction d'un bail notarié et le renouvellement du bail pour 18 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Rejeter la demande de la Société de chasse en ce qui concerne la durée du bail
- Maintenir la durée du bail à 9 ans
- Accepte la rédaction d'un bail notarié exclusivement aux frais des preneurs.

Questions diverses :

-Madame le Maire a rencontré Monsieur GANDON, Adjoint à Sissonne pour faire le point sur les travaux à réaliser sur la rue dénommée « rue du Parc » et « rue des 4 Chemins ». La commune de Sissonne abandonne son projet chiffré à 140 000€ et s'aligne sur les prévisions proposées par la commune de Montaigu en limitant les prestations à la remise en état de la chaussée et à la pose des trottoirs. Des devis seront établis pour chaque commune. Un dossier de demande de subvention départementale (FDS) sera constitué pour le financement des travaux qui seront programmés sur le budget 2017.

- Programme du 8 mai

- Le conseil municipal étudiera la possibilité d'inclure dans la voirie communale une voie qui dessert plusieurs nouvelles constructions à Bel-Air

-Les ordures ménagères ne sont plus calculées sur une redevance mais sur une taxe ajoutée à la taxe foncière des propriétaires qui seront chargés de la répercuter sur leurs locataires.